



**Canadian
Institute
of Actuaries**

**Institut
canadien
des actuaires**

Le 29 septembre 2023

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)
Relevés sur les risques climatiques
ClimateRiskReturn-ReleveRisquesClimatiques@osfi-bsif.gc.ca

Objet : Version à l'étude des relevés sur les risques climatiques pour les institutions financières fédérales

L'Institut canadien des actuaires (ICA) tient à souligner la proactivité du BSIF dans la collecte de données sectorielles sur les risques liés aux changements climatiques, et nous vous remercions d'avoir donné aux parties prenantes l'occasion de formuler des commentaires sur le cadre proposé. Nous estimons qu'il s'agit d'un important progrès et nous espérons que nos commentaires, contenus dans les sections suivantes, seront utiles pour atteindre les objectifs du BSIF en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques.

Dans la [version à l'étude des spécifications opérationnelles des relevés sur les risques climatiques pour les assureurs](#), la section but indique que les relevés IC2 permettront de quantifier les expositions potentielles au risque lié à la transition climatique grâce à la collecte de données sur les émissions absolues de gaz à effet de serre (GES). Même si nous reconnaissons que les émissions de GES pourraient constituer une solution de rechange acceptable à l'heure actuelle, nous tenons à souligner qu'elles sont loin d'être parfaites, tant du point de vue de la souscription (assurances IARD) que de l'investissement.

En effet, l'investissement dans certains secteurs produisant traditionnellement de fortes émissions pourrait être essentiel à la transition vers une économie à faibles émissions en carbone, ce qui pourrait contribuer à réduire le risque lié à la transition pour les investisseurs. De plus, les données sur les émissions de GES sont rétrospectives. Il est certes important que les assureurs commencent ou poursuivent la collecte de données sur les émissions. Toutefois, l'exposition au risque lié à la transition serait évaluée avec plus de précision au moyen, par exemple, d'indicateurs de risque sectoriels élaborés à partir de recherches. Néanmoins, si le BSIF a des points de vue sur la façon dont les risques liés à la transition pourraient être évalués à l'avenir, il serait utile de les partager afin que les assureurs puissent se préparer et planifier en conséquence.

Selon la version à l'étude des spécifications opérationnelles, les relevés s'appliqueront à tous les assureurs. Cependant, nous croyons savoir que le relevé IC1, dans sa structure actuelle, ne s'applique pas aux assureurs de personnes. Par conséquent, les expositions potentielles et réelles de ces assureurs aux risques physiques ne sont pas évaluées.

Bien que les répercussions potentielles du risque physique sur leur passif (p. ex., mortalité et morbidité) puissent être difficiles à quantifier en raison des limites des données et de la modélisation, nous croyons que les répercussions potentielles sur les investissements (p. ex., dommages matériels, perturbation de la chaîne d'approvisionnement) pourraient être

importantes et mesurables d'une façon ou d'une autre. Nous estimons donc que le BSIF devrait préciser ses attentes à cet égard en ce qui concerne l'applicabilité du relevé IC1 aux assureurs de personnes.

En ce qui concerne l'échéancier indiqué à la section sur la date de mise en œuvre de la version à l'étude des spécifications opérationnelles, bien que nous reconnaissons l'urgence d'agir, nous entretenons quelques préoccupations concernant la capacité de certains assureurs de se conformer aux exigences d'ici la fin de 2024. Nos préoccupations comprennent, entre autres, les ressources qualifiées, les défis en matière de données (voir la section suivante), les modèles climatiques et le cadre de gouvernance.

En outre, certaines incohérences semblent exister entre les dates d'échéance des relevés sur les risques climatiques et les exigences de divulgation de la ligne directrice B-15. Par exemple, pour un assureur qui n'est pas un groupe important à l'échelle internationale (GAI), le relevé IC2 exigerait que cette entité déclare les émissions de portée 3 deux ans avant la date de divulgation prévue conformément à la ligne directrice B-15 (2024 par rapport à 2026). Pour aider les assureurs à mieux se préparer et à planifier leurs activités, nous estimons que le BSIF devrait clarifier les attentes en matière de délais entre les relevés sur les risques climatiques et la ligne directrice B-15.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, la disponibilité et la qualité des données constitueront probablement un défi pour de nombreuses sociétés d'assurances, surtout pour les petites sociétés, car elles pourraient manquer de ressources humaines ou financières. Le BSIF utilise souvent l'expression « dans la mesure du possible » en ce qui concerne les exigences réglementaires, mais pas ici. Voici des exemples propres aux relevés IC1 et IC2 que le BSIF devrait, à notre avis, garder à l'esprit lorsqu'il recueille et interprète les données sectorielles, et pour apporter des améliorations futures.

- **IC1** – L'expression « autres risques liés aux changements climatiques » est définie de façon générale et pourrait entraîner des différences importantes dans les données déclarées d'une entité à l'autre, ce qui pourrait affecter la qualité, la comparabilité, la consolidation et l'intelligibilité. Il pourrait être utile de préciser davantage les attentes.
- **IC1** – De nombreux assureurs IARD comptent sur les courtiers en réassurance pour la modélisation des catastrophes et la production de données sur pertes maximales probables (PMP). Étant donné que les courtiers utilisent encore principalement des modèles « traditionnels », nous craignons que l'information requise pour les risques liés aux changements climatiques ne soit tout simplement pas disponible pour un certain nombre d'assureurs IARD canadiens. Il serait utile de préciser les attentes pour ces cas particuliers. De plus, les modèles exécutés par les courtiers limitent souvent l'utilisation des résultats. Cela limitera la disponibilité des données pour de nombreux assureurs.
- **IC2** – Les normes de divulgation des émissions de portée 3 en sont encore aux premières étapes et ne couvrent pas toutes les catégories d'actifs ou d'assurance, ce qui complique la disponibilité et la qualité des données dans différents domaines et secteurs d'activité, d'où des obstacles pour de nombreux assureurs qui n'ont peut-être pas les ressources nécessaires pour corriger la situation.

Nous voulons savoir si et comment les données sur les risques liés aux changements climatiques recueillies par le BSIF à partir de ces relevés seront rendues publiques – le BSIF le fait déjà pour d'autres relevés. Nous encourageons fortement cette pratique, car nous croyons qu'elle permettrait d'accélérer et d'améliorer la compréhension et les compétences du secteur canadien de l'assurance dans les domaines du risque climatique et des possibilités connexes. Nous aimerions recevoir un supplément d'information à cet égard dans le cadre des instructions de production des relevés.

Nous saluons les efforts déployés par le BSIF en matière de collecte de données sur le climat pour faciliter la divulgation des risques climatiques. Toutefois, nous croyons qu'il faut clarifier le lien avec la ligne directrice B-15, ainsi que la définition des exigences en matière de données. La collecte de données sur les risques liés aux changements climatiques est un pas dans la bonne direction. Nous nous réjouissons de continuer à collaborer avec le BSIF à cet égard.

L'ICA vous est reconnaissant de lui avoir donné la possibilité de formuler des commentaires sur ces questions et il serait heureux d'en discuter avec vous pendant tout le processus.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Chris Fievoli, FICA, actuaire, communications et affaires publiques, au 613-236-8196, poste 119, ou par courriel à chris.fievoli@cia-ica.ca.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Steve Prince, FICA
Président, Institut canadien des actuaires



L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.